

## Séance du Conseil Municipal du 28 février 2013

**Présents** : ADELYS Christian, Maire – DELOURME Jean-Pierre - MARTIN Louis-Marie - HUET Gilbert (arrivé à 21h10) - CARUEL Jacky - JEANNE DIT FOUQUE Pierrette, adjoints – DORE Dominique - MILOUX Josiane - NOURRY Laurent – LERAY Marie Pierre - FOLLIOT Ludovic - TARDIVEL Richard - MAUNET Philippe - CAUDAL Marie-Laure - PICARD Laurence

**Absents excusés** : DEFONTAINE Michel ayant donné pouvoir à HUET Gilbert – CHEREL Jérémy ayant donné pouvoir à DELOURME Jean-Pierre – DESMET Florence ayant donné pouvoir à LERAY Marie-Pierre

**Secrétaire de séance** : CAUDAL Marie-Laure

### **Adoption du PV du 31/01/2013**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 31/01/2013

### **Suppression de la régie d'avances actuelle et création d'une nouvelle régie d'avances**

Vu la délibération du 7 juillet 2005 créant une régie d'avances afin de procéder au paiement immédiat lors des dépôts du bulletin municipal pour la distribution par le service postal,

Considérant que le bulletin municipal n'est plus distribué par voie postale,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au paiement immédiat de certaines dépenses, notamment pour l'affranchissement de certains colis et courriers et le règlement de dépenses qu'il n'est pas possible de payer par virement bancaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De supprimer la régie d'avances concernant le paiement du service postal pour la distribution du bulletin municipal
- D'instituer une régie d'avances pour le paiement de l'affranchissement de certains colis et courriers et le règlement de dépenses qu'il n'est pas possible de payer par virement bancaire.

### **Convention d'apurement de la dette à l'OGEC**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2012 par laquelle le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le versement de la somme de 48 663,43 € à l'OGEC de l'école Notre Dame
- décide que les modalités de l'apurement de cette dette seront fixées par une convention entre l'OGEC et la commune de CAMPENEAC.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires aux budgets concernés, selon les modalités définies dans la convention d'apurement de la dette.

La convention d'apurement de la dette rédigée est présentée aux membres du Conseil municipal. Elle précise notamment que la dette sera apurée sur 10 ans, qu'elle se rapporte à la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 décembre 2012 et qu'il s'agit d'un solde de tout compte. Elle stipule également que cette somme devra exclusivement être affectée aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre Dame.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention d'apurement de la dette telle qu'elle a été rédigée
- autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer cette convention

### **Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le maire indique que l'un des agents rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet est parti à la retraite le 1<sup>er</sup> février 2013. Il convient donc de supprimer l'emploi qu'occupait cet agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Supprimer un emploi à temps complet relevant du grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe appartenant à la filière administrative, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs

**Arrivée de Gilbert HUET à 21h10**

### **Installation classée S.A.S. LAP'BIOGAZ**

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique relatif au dossier présenté par la S.A.S LAP'BIOGAZ (représentée par Monsieur GUILLOTEL Alain) en vue de créer une unité de méthanisation d'une puissance de 955kW à l'adresse suivante « Les Toulans » 56800 AUGAN.

Considérant que La commune de CAMPENEAC est concernée par ce dossier car des plans d'épandages y sont prévus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et sept abstentions émet un avis favorable à ce dossier.

### **Questions diverses**

#### **Réforme des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que c'est normalement aux maires de chaque commune de se prononcer en faveur ou contre le passage à 4 jours ½ par semaine à la rentrée 2013.

Monsieur le Maire demande son avis au conseil municipal sur le sujet. La majorité ne souhaite pas l'instauration de ce nouveau rythme dès 2013.

Un courrier sera envoyé au conseil général et à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN) pour les informer de ce souhait.

#### **Présentation logiciel e-enfance**

La maintenance n'est plus assurée au niveau du logiciel utilisé actuellement pour la gestion des présences et la facturation cantine et garderie car il s'agit d'une ancienne version. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de le changer. Le logiciel e-enfance correspond à ce besoin. Il est proposé, soit de l'acquérir, soit de le louer. Après calcul, il s'avère que le coût mensuel sur 5 ans s'élève à 153.26 € dans le cadre de la location et à 181.70 € dans le cadre d'une acquisition. Il est donc décidé d'opter pour la location.

#### **Chiffrage des travaux réalisés au Lidrio**

Les travaux réalisés au Lidrio par les services techniques ont coûté 605.49 €.

#### **Vide grenier**

Un vide grenier est d'habitude organisé le 1<sup>er</sup> week end de juillet par le conseil municipal des jeunes. Le conseil municipal se pose la question de le maintenir ou non. Il est prévu de rechercher des volontaires pour l'organiser.

Prochaine réunion du CM le jeudi 04/04/2013 à 20h30